

LISTE DE CONTRÔLE

Mesures de protection contre le COVID-19 dans les sports gymniques

Les personnes concernées (comité directeur, moniteurs, gymnastes, parents, coaches J+S,) ont été informées des mesures prises et des processus définis .
Moyens de désinfection, ustensiles de nettoyage supplémentaires et, si nécessaire, masques de protection et gants ont été organisés.
Des mesures pour les domaines d'accès aux infrastructures d'entraînement (zones d'attente, marquage de distance, protocole d'accès, etc.) ont été mises en place.
L'organisation des entraînements (blocs/horaires d'entraînement, nombre max. de groupes par bloc d'entraînement) et la composition des groupes ont été planifiées.
Il convient ici de respecter les paragraphes/articles suivants du document «Mesures de protection en gymnastique»: Art. 4.1 Espaces/Lieux d'entraînement Art. 4.4 Accès et organisation sur les installations et alentours, Paragraphe «Organisation» Art. 4.5 Répartition de plusieurs groupes sur les installations sportives de plus grande taille Paragraphe 5 Formes, jeux et organisation des entraînements
L'affiche de l'OFSP «Voici comment nous protéger» a été placardée à l'entrée et à d'autres endroits des lieux d'entraînement (téléchargement: <u>site OFSP</u>).
Les mesures de protection ont été coordonnées avec les propriétaires/exploitants des installations d'entraînement et adaptées si nécessaire.